



KPMG SA
Quartier Acajou
Le Lamentin 97232
Martinique

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique
50, rue Ernest Deproge - 97200 Fort-de-France

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Quartier Acajou
Le Lamentin 97232
Martinique

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique

50, rue Ernest Deproge - 97200 Fort-de-France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre de Commerce et d'Industrie.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre de Commerce et d'Industrie à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Lamentin, le 26 mai 2025

KPMG SA

Karine Jean-Baptiste Moutoussamy

Associée

Bilan

ACTIF		ENSEMBLE C.C.I.M.			
		Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net 2024	Net 2023
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	0	0	0	0
	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 927 494	2 915 688	11 806	3 817
	Fonds commercial	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	2 733 836	1 015 600	1 718 236	1 923 469
	Constructions	19 505 402	9 668 783	9 836 619	10 601 842
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 751 415	1 488 049	263 366	404 036
	Autres	6 238 242	6 015 342	222 901	334 901
	Immobilisations corporelles en cours	81 651	0	81 651	7 731
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	Immobilisations mises en concession	0	0	0	0
	Immobilisations mixtes mises en concession	0	0	0	0
	Immobilisations financières				
	Participations	2 066 049	2 117 048	-50 999	37 001
	Créances rattachées à des participations	1 200 000	728 690	471 310	471 310
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts	610 279	0	610 279	610 279
	Autres	157 219	0	157 219	154 219
	Total I	37 271 587	23 949 199	13 322 388	14 548 604
ACTIF CIRCULANT	Stocks et encours				
	Matière première et autres approvisionnements	327 149	0	327 149	365 567
	En-cours de production (biens)	242 329	0	242 329	242 329
	En-cours de production (services)	0	0	0	0
	Produits intermédiaires et finis	128 113	59 512	68 601	68 601
	Marchandises	0	0	0	0
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 528	0	12 528	12 528
	Créances				
	créances clients et comptes rattachés	5 559 049	1 087 972	4 471 076	6 771 948
	Autres	3 339 648	300 928	3 038 720	2 254 117
	Capital souscrit et appelé	0	0	0	0
	Valeurs mobilières de placement	5 643	0	5 643	5 643
	Disponibilités	1 774 719	0	1 774 719	3 794 948
	Charges constatées d'avance	123 847	0	123 847	132 133
Comptes de régularisation	Total II	11 513 026	1 448 413	10 064 613	13 647 813
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
	Primes de remboursement des obligations (IV)	0	0	0	0
	Ecarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		48 784 613	25 397 612	23 387 001	28 196 418

Bilan

PASSIF		ENSEMBLE C.C.I.M.	
		Budget Exécuté n	Budget Exécuté n-1
		2024	2023
CAPITAUX PROPRES	Apports	0	0
	Ecart d'ouverture	0	0
	Ecart de réévaluation	0	0
	RESERVES	0	0
	Réserves réglementées	0	0
	Autres réserves	0	0
	Report à nouveau	8 555 459	9 218 390
	Résultats de l'exercice	-2 757 584	-662 931
	Subventions d'investissement	4 397 825	4 602 277
	Provisions réglementées	0	0
	Total I	10 195 700	13 157 736
Autres fonds propres	Droits du concédant	0	0
	Total I bis	0	0
Fonds Effort de construction	Fonds issus du versement des employeurs à l'effort de construction		
	Fonds sous forme de subventions	0	0
	Fonds sous forme de prêts	0	0
	Fonds en vue de souscriptions de titres	0	0
	Total I Ter	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	751 379	605 675
	Provisions pour charges	696 433	750 317
	Total II	1 447 812	1 355 992
Dettes	Emprunts obligataires	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 688 761	2 717 559
	Emprunts et dettes divers	19 011	22 178
	Prêts et avances inter-services reçus	0	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	634 260	2 626 910
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 512 946	3 016 902
	Dettes fiscales et sociales	4 054 208	3 634 991
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	153 275	165 373
	Autres dettes	880 775	819 166
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	800 254	679 610
	Total III	11 743 489	13 682 689
	Ecart de conversion passif (IV)	0	0
	TOTAL GENERAL (I+I bis+I ter+II+III+IV+V)	23 387 001	28 196 418

Fonctionnement - Produits

PRODUITS		
	Budget Exécuté (A) 2023	Budget exécuté (C) 2024
Produits d'exploitation (1)		
TFC AFFECTEES A L'ACTIVITE (A)	4 433 533	4 468 019
Ventes de marchandises	5 412	0
Productions vendues (biens et services) (a)	3 266 148	3 016 185
Sous-total (B) - Montant net du chiffre d'affaires (b) dont à l'exportation:	3 271 560	3 016 185
Production stockée (c)	-23 203	-38 418
Production immobilisée	0	0
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	6 731 530	4 644 991
Reprise sur provisions (et amortissement), transferts de charges	1 643 335	1 573 873
Autres produits	447	2
Sous-total (C)	8 352 108	6 180 448
TOTAL (A+B+C) = I	16 057 201	13 664 652
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)	0	0
Produits financiers :		
De participation (2)	301 180	287 658
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acif immobilisé (2)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (2)	6 689	1 495
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	86	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	307 955	289 153
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	171 821	494 878
Sur opérations en capital	619 877	654 452
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL IV	791 698	1 149 330
Total des produits (I+II+III+IV+V)	17 156 854	15 103 136
Solde débiteur = pertes (3)	662 931	2 757 584
TOTAL GENERAL	17 819 786	17 860 720

Fonctionnement - Charges

CHARGES	Ensemble de la Chambre	
	Budget Exécuté (A)	Budget exécuté (C)
	2 023	2 024
Charges d'exploitation		
Parts contributives (A)	0	0
Achats de marchandises (a)	0	38
Variation de stock (b)	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	101	0
Variation de stock (b)	0	0
Autres achats et charges externes (*)	5 229 127	5 054 365
Impôts, taxes et versements assimilés	481 953	473 933
Salaires et traitements	5 978 962	5 873 036
Charges sociales	2 998 967	2 883 396
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	1 215 683	1 196 675
Sur immobilisations : dotations aux provisions	14 276	88 000
Sur actif circulant : dotations aux provisions	174 150	168 645
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 348 787	1 440 607
Autres charges	201 742	356 795
Sous-total (B)	17 643 747	17 535 489
TOTAL (A+B) = I	17 643 747	17 535 489
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)	0	0
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (2)	44 227	41 900
Différences négatives de change	65	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	44 292	41 900
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	76 817	151 823
Sur opérations en capital	9 058	88 144
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
TOTAL IV	85 875	239 967
Impôts sur les bénéfices (V)	45 872	43 364
Total des charges (I+II+III+IV+V)	17 819 786	17 860 720
Solde créditeur = bénéfice (3)	0	0
TOTAL GENERAL	17 819 786	17 860 720

* Y compris :

références de crédit-bail mobilier 6122

références de crédit-bail immobilier 6125

(1) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(2) dont intérêts concernant les entreprises liées

(3) compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

(a) Y compris droits de douane

(b) Stock initial-stock final: montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(c) y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir

BUDGET EXECUTE 2024

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I – Faits caractéristiques de l'exercice

Budgétaires

- En septembre et octobre notamment, trajectoire d'activités des services impactée par les conséquences du mouvement « vie chère » : mobilisation des élus et des personnels de la Chambre pour aller au-devant des 144 entreprises touchées par des actes de délinquance et accompagner leurs dirigeants.
- TCCI : 4 515K€ de dotation perçue en signalant la bonne performance de la CCI pour
- 1 202K€ dont 672K€ au titre des objectifs COM et 530K€ au titre des opérations nationales.
- Diminution de la masse salariale de 423K€ entre le BE 2023 et le BE 2024 en raison du non-remplacement des départs en retraite et sortie définitive des effectifs.
- Foncier (hors la vente des terrains d'Acajou-prolongé ciblée lors de l'AG de décembre 2024) : Poursuite du programme de régularisation des occupations anciennes et paisibles et ventes des terrains correspondants pour un montant de 90K€
- Immobilier : Vente de la villa de Balata pour 450K€

Organisationnels

- Lancement du plan et de la démarche de restructuration budgétaire et de pilotage financier renforcé pour 2025 et 2026 (AG de décembre 2024).
- Choix du prestataire du projet EOLE (transformation du SI comptable, budgétaire et financier) et préparation des services pour un déploiement fin 2025 – début 2026 (OPTEVA budget dès octobre 2025 et LINEA finances au 1er janvier 2026.)

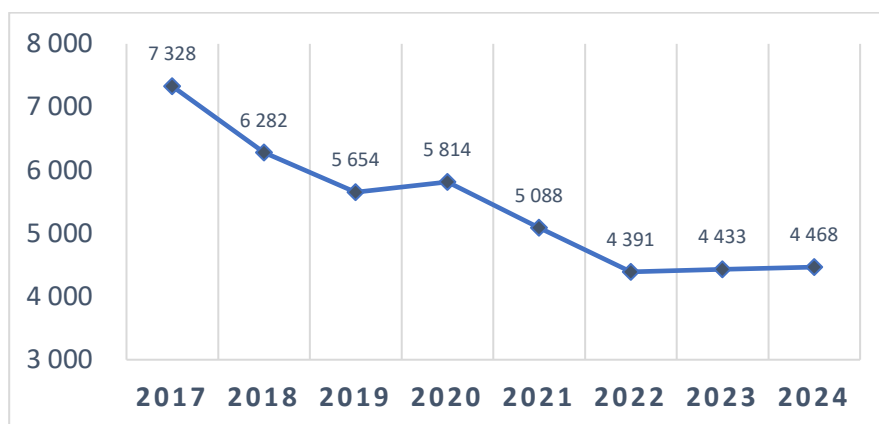
POURSUITE DE LA DIMINUTION DE LA RESSOURCE FISCALE TCCI

La ressource fiscale prévisionnelle calculée par la CCIM s'élève à **4 441K€**

Sur 4 515K€ de TCCI attendus:

- 4 444K€ encaissés à travers les acomptes mensuels
- 56€ de prélèvement de fonds de roulement à la charge de la CCIM
- 15K€ de manque à gagner en cours de discussion au niveau de CCI FRANCE

Rappel de l'historique des versements de TCCI de 2017 à 2023



1) DETAIL DES PRODUITS REALISES

a. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Le montant des subventions d'exploitation correspond aux remontées de dépenses réalisées. A signaler concernant les subventions, l'impact de la publication tardive des appels à projets sur le niveau de celles-ci (notamment, et pour 800K€, Operations qualité tourisme et aqcs)

a. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé est conforme aux prévisions rectifiées, et se décompose comme suit :

- 2 426 K€ provenant de la formation continue,
- 423 K€ issus de la DAE et de la DAT,
- 167 K€ générés par la vente de terrains et les loyers.

b. OPCO

La baisse des financements opco est liée en particulier à l'impact du « mouvement vie chère »: 144 entreprises ont été détruites ou saccagées et 90 apprentis n'ont pu entamer ou poursuivre leur parcours d'alternance.

c. VENTES DE TERRAINS

Les terrains détenus par la CCI Martinique sont comptabilisés en compte de stocks. Ces terrains ne sont pas considérés comme des immobilisations.

En 2023, les ventes de terrains ont été réalisées auprès d'occupant sans titres pour un montant global de 748K€. La poursuite du programme foncier engagé a permis de réaliser des ventes de terrains en 2024 pour 90K€.

2) DETAIL DES CHARGES ET ASPECTS SOCIAUX

Les postes d'achats et charges externes hors honoraires ont une variation globalement non significative entre le BP24 et le BE24.

Malgré l'effet des mesures Nao en année pleine (+205K€ dont 129K€ au titre des 1,7% de mesures générales et 96K€ pour le 1% mesures individuelles), la masse salariale est en recul de 412K€ soit une baisse de 4,4% par rapport au BE 2023

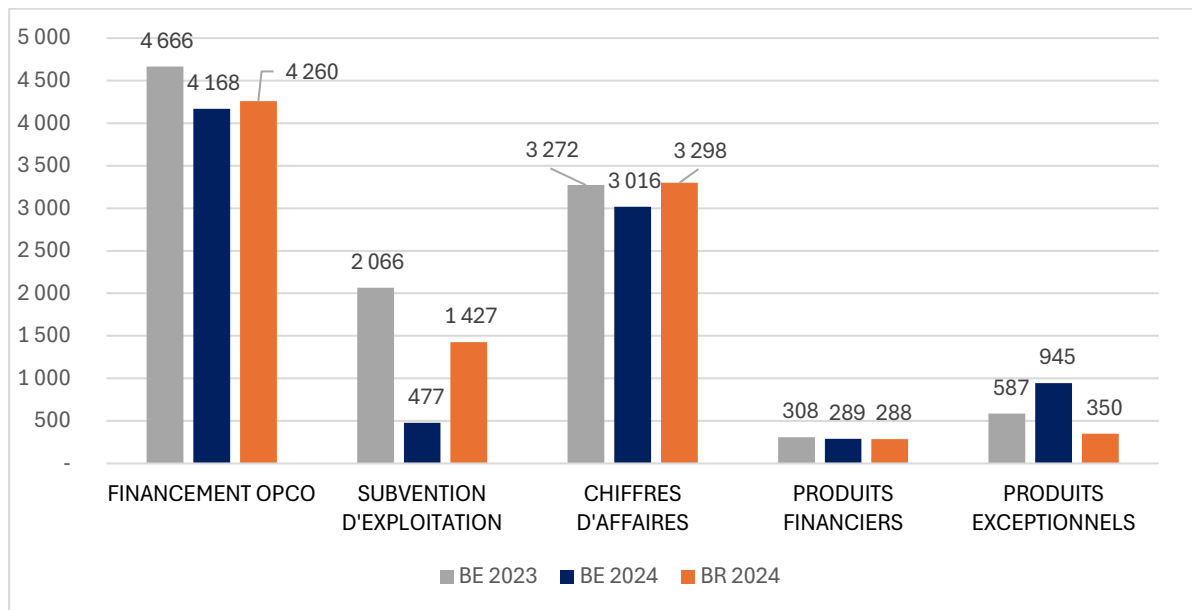
A noter également :

8 départs à la retraite (incluant des fins de cet) avec un total d'indemnités de départ de 217K€ brut chargé
En 2024, concernant les formateurs de SkillFor, 1 576K€ de brut chargé dont

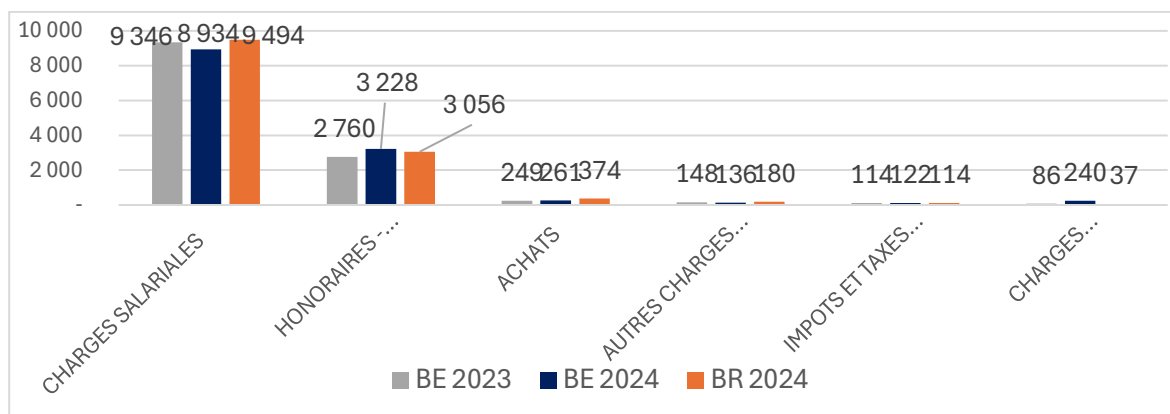
- 1 088K€ pour les CDDU
- 428K€ pour les derniers contrats de vacataires

En 2023 la dépense totale pour les contrats des vacataires était 1 471K€

3) COMPARAISON BE23 – BE24- BR24 SUR LES PRODUITS



4) COMPARAISON BE23 – BE24- BR24 SUR LES CHARGES



II – Evènements post-clôture

Aucun élément significatif postérieur à la date du 31 décembre 2024 et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes à cette date n'est intervenu.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Changement de méthode comptable :

Aucun changement de méthode comptable survenu sur l'exercice 2024.

- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1) Présentation des comptes

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique constitue un établissement public unique ; dans ce cadre un bilan et un compte de résultat sont présentés pour l'ensemble des activités de la Chambre.

a) Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé des établissements suivants :

- Le Service Général :
 - . La DRHAFSI : Direction des Ressources Humaines, des Affaires Financières et des Systèmes d'Information.
 - . La Direction Générale
 - . Le Cabinet du Président
- La DDTA : Direction du développement du Territoire et des Agences.
- La 2D2E : Direction du Développement Économique et des Entreprises.
- Le service Effort Construction
- Les œuvres sociales administratives
- Les œuvres sociales SSLIA
- La Formation
- Le CFA
- Les zones : Z.I Portuaire, Z.I Pointe des Carrières, Z.I La Lézarde, Z.I Place d'Armes, Z.I de Californie)

b) Informations spéciales

La loi du 1er août 2003 sur la sécurité financière oblige les établissements publics de l'Etat de publier des comptes consolidés complets au plus tard à compter du 1er janvier 2006.

L'inventaire des entités dans lesquelles la CCIM a un lien en capital n'entre pas dans le champ d'application de la nouvelle réglementation.

Se reporter toutefois à l'information spécifique sur la situation financière des SASU ci-après

L'inventaire des entités dans lesquelles la CCIM n'a pas de lien en capital eu fait ressortir une association qui entre dans le périmètre : APEG-EGC Martinique, les comptes de cette association ne sont pas significatifs.

La non-consolidation ne remet pas en cause la sincérité, la régularité et l'image fidèle de la situation financière de la CCIM.

c) Règles régissant les Chambres

Le circulaire n° 1111 du 30 Mars 1992 émanant du Ministère de l'Economie et des Finances fixe à compter du 1^{er} janvier 1992 les règles comptables applicables aux Chambres de Commerce. Le plan comptable est conforme au P.C.G. mais comporte un certain nombre d'adaptations rendues nécessaires par la spécificité des Compagnies Consulaires sur lesquelles le Conseil National de la Comptabilité a rendu un avis favorable le 27 novembre 1990.

Le décret N° 2007-574 du 19 avril 2007 précise des particularités spécifiques aux établissements du réseau des CCI, à savoir :

Qu'ils ne sont pas soumis aux règles de la comptabilité publique mais qu'ils doivent appliquer les règlements du comité de réglementation comptable.

2) Immobilisations et amortissements

Durées et méthodes

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations en cours sont comptabilisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Elles sont activées à la date de mise en service du bien.

Les durées d'utilité retenues pour les calculs liés aux biens faisant l'objet de l'approche par composants, (biens inscrits à l'actif du Service Général) sont les suivantes :

Gros œuvre	30 ans
Garage	50 ans
Piscine	30 à 50 ans
Etanchéité	15 à 25 ans
Plomberie	25 ans
Electricité	20 à 25 ans
Climatisation	15 à 25 ans
Menuiseries intérieures	20 à 30 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Installations générales techniques	10 à 25 ans

Les autres durées normales d'utilisation pour les biens non décomposés sont les suivantes :

Concession, brevets et licences	3 à 5 ans
Constructions	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériels et outillage	5 à 10 ans
Matériels informatiques	3 à 5 ans
Matériels de transport	4 à 5 ans
Mobiliers	5 à 10 ans

Immobilisations mises en concession

Pour Rappel : les règlements CRC 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et CRC 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) ne s'appliquent pas aux concessions.

- Immobilisations mises en concession par le concédant

Les immobilisations mises en concession par l'Etat font l'objet d'un amortissement technique sans incidence sur le résultat par le biais d'une diminution des droits du concédant.

- Immobilisations mises en concession par le concessionnaire

Rappel : L'exercice 2013 correspond au premier exercice dont sont totalement exclues les concessions du Port de Fort de France et de l'Aéroport du Lamentin.
Ces deux sections budgétaires ne figurent plus dans les comptes de la CCIM à compter de 2013.

Le service budgétaire de la concession du Port de Plaisance de la Marina de la Pointe du Bout au Trois-Ilets a été clôturé, et ne fait donc pas partie des comptes présentés.

3) Titres

Les titres de participation ont été dépréciés régulièrement en fonction du cours de bourse pour les titres cotés et de la valeur de quote-part de capitaux propres détenus pour les autres.

4) Stocks

Ils sont valorisés au prix de revient. Des provisions sont constituées le cas échéant pour tenir compte de la valeur vénale des biens concernés.

5) Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. La dépréciation des créances douteuses est déterminée au cas par cas.

6) Spécificités fiscales

Les produits fonciers et financiers générés par les secteurs lucratifs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique sont taxés à 24% ou 10% en fonction de leur nature.

7) Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

8) Subventions d'investissement

L'amortissement des subventions est viré au compte de résultat pour les subventions affectées à des immobilisations

9) Droits du concédant

Néant.

10) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont calculées en fonction de la meilleure estimation du risque concerné à la date d'arrêté des comptes, en conformité avec le règlement CRC 2000-06.

11) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté lors de la réalisation de la prestation de services.

12) Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation

Les ressources d'origine publique et subventions d'exploitation sont comptabilisées sur la base de conventions et de notifications de ressources (si les conditions d'obtention fixées par les textes sont atteintes).

13) Charges

Les achats sont constatés sur la base des livraisons de matières premières ou de la réalisation des prestations de services.

Notes sur le bilan

1) Immobilisations

- voir tableaux des comptes exécutés.

2) Participations

Le détail des participations en euros au 31 décembre 2024 se trouve dans le tableau joint en annexe.
La provision pour dépréciation des titres de participation a fait l'objet d'aucune dotation pour la SASU LAFAYETTE et d'une dotation de 88 K€ pour la SASU AROBASE972.

3) Créances

- Echéances :

Les créances en valeurs brutes figurent à l'actif du bilan pour un montant de :

- 5 559K€ en créances clients et comptes rattachés (dont 164 K€ de contrats stocks)
- et 3 340 K€ en autres créances incluant 123 K€ états personnel et comptes rattachés ; 282 K€ au titre de la sécurité sociale et organismes sociaux ; 431 K€ de Groupes et associés ; 1 042 K€ de débiteurs divers ; 1 202 K€ de produits à recevoir

- Créances douteuses et litigieuses :

L'encours de créances douteuses et litigieuses est de 1 050 K€ contre 983 K€ en 2023, et 842 K€ en 2022.

Les provisions relatives à ces créances sont déterminées au cas par cas. Le montant total des dotations aux provisions s'élève à 169 K€ en 2024.

4) Provisions

Les provisions ont évolué comme on l'observe sur le tableau des comptes exécutés.

Au 31/12/2024, les Provisions pour Risques & Charges s'élèvent à 1 356 K€ et sont principalement composées par :

- La provision pour indemnités de départ à la retraite pour 729 K€,
- La provision pour risque Chômage / CMAC pour 696 K€,
- Provision pour risque perte Parcelles Californie 7 K€,

5) Dettes financières

La ventilation des emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2027 est fournie en annexe.

Emprunt souscrit au cours de l'exercice : 0 K€,

Le montant total des remboursements est de 262 K€ pour 2024.

6) Produits constatés d'avance

Ces produits correspondent à la quote-part des recettes déjà perçues mais relatives à des exercices postérieurs à 2024 Ils s'élèvent au 31/12/24 à 800 K€.

7) Détail des produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent comme suit en fin d'exercice.

En K€	Service Général	Formation	CFA	Zones	Os Adm	OS SSLI	Effort const.	CCIM CONSOLIDE
Factures à établir	84	767	1 027	0	0	0	0	1 878
Avoir à recevoir	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel	376	105	148	0	0	0	0	629
Etat, Produits à recevoir	1	0	0	0	0	0	0	1
Autres	486	429	288	0	0	0	0	1 202
Intérêts C à rec	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	947	1 300	1 463	0	0	0	0	3 711

8) Détail des charges à payer

Les charges à payer se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 :

En K€	Service Général	Formation	CFA	Zones	Os Adm	OS SSLI	Effort const.	CCIM CONSOLIDE
Avoir à établir	24	45	1	6	0	0	0	76
ICNE/emprunts	6	0	0	0	0	0	0	6
Impôts et taxes	4	0	0	0	0	0	0	4
Personnel Charges à payer	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour congés à payer	1 622	164	159	0	0	0	0	1 945
Organismes sociaux charges à payer	25	7	1	0	0	0	0	33
Factures non parvenues	37	137	1 037	0	0	0	0	1 211
Créditeurs divers charges à payer	1	0	20	0	0	0	0	21
Autres dont CRP	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 718	353	1 218	6	0	0	0	3 295

Notes sur le compte de résultat

1) Ventilation du chiffre d'affaires par services :

En K€	Service Général	Formation	CFA	Zones	Os Adm	OS SSLI	Effort const.	CCIM CONSOLIDE
TFC AFFECTEES A L'ACTIVITE (A)	4 468	0	0	0	0	0	0	4 468
Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0
Productions vendues (biens et services) (a)	1 297	2 427	168	0	0	0	0	3 016
CA HT	5 765	2 427	168	0	0	0	0	7 484

2) Provisions : dotations et reprises

Cf. paragraphe ci-avant

3) Provisions dans Notes sur le bilan.

4) Charges et produits exceptionnels : en K€

CHARGES EXECPTIONNELLES en K€	Service Général	Formation	CFA	Zones	Os Adm	OS SSLI	Effort const.	CCIM CONSOLIDE
OP GESTION								
Pénalité et amendes fiscales	1	0	0	0	0	0	0	1
Régularisations tiers et divers	135	7	0	0	0	0	0	143
Créances irrécouvrables	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges sur exercices antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Régularisations subventions	9	0	0	0	0	0	0	9
Total	145	7	0	0	0	0	0	152
OPERATIONS EN CAPITAL								
Valeur nette de cessions	88	0	0	0	0	0	0	88
Total	88	0	0	0	0	0	0	88
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS								
Amortissements et provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	233	7	0	0	0	0	0	240

PRODUITS EXECPTIONNELLES en K€	Service Général	Formation	CFA	Zones	Os Adm	OS SSLI	Effort const.	CCIM CONSOLIDE
OP GESTION								
Régularisations subventions	6	0	0	0	0	0	0	6
Régularisations tiers et divers	135	6	347	0	0	0	0	488
Rembt cotisations CNRCC/PEEC	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales prescrites	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	142	6	347	0	0	0	0	495
OPERATIONS EN CAPITAL								
Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0	0
Qt part subv. Virées au résultat	204	0	0	0	0	0	0	204
Divers	450	0	0	0	0	0	0	450
Total	654	0	0	0	0	0	0	654
REPRISES EXCEPTIONNELLES ET TRANSFERT DE CHARGES								
Amortissements et provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Transfert de charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	796	6	347	0	0	0	0	1 149

Autres informations

a) Note sur les engagements sociaux

Conformément à l'avis n° 00-0A du Comité d'Urgence du CNC (Conseil National de la Comptabilité), et dans le contexte de la Loi Fillon qui porte réforme sur les organismes de régimes supplémentaires de retraite, la CCIM a procédé sur l'exercice 2007 à la comptabilisation de tous les engagements sociaux connus à ce jour.

Au 31 décembre 2021, la provision s'élevait à 888 485,73 €
Celle du personnel MAD est de 35 797,43 €.

Au 31 décembre 2022, la provision passe à 876 328,62 €.

Au 31 décembre 2023, la provision passe à 750 317,16 €.

Au 31 décembre 2024, la provision passe à 696 432,83€.

b) Autres engagements :

Néant



Immobilisations

ETAT DES IMMOBILISATIONS	2024 ENSEMBLE C.C.I.M.			
	A nouveau (a)	Augmentation (b)	Diminutions (c)	Solde (d=a+b-c)
Immobilisations incorporelles				
Fonds de concours	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	2 910 134	17 360	0	2 927 494
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total I	2 910 134	17 360	0	2 927 494
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 798 429	0	64 593	2 733 836
Constructions	19 913 917	0	408 514	19 505 402
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 751 871	0	456	1 751 415
Matériels de transport	2 655	0	0	2 655
Mobiliers et matériels de bureau, informatique	5 334 610	43 627	623	5 377 614
Autres immobilisations corporelles	854 883	8 695	5 605	857 973
Immobilisations en cours, avances et acomptes	7 731	73 920	0	81 651
Immobilisations mises en concession	0	0	0	0
Immobilisations mixtes mises en concession	0	0	0	0
Total II	30 664 095	126 242	479 791	30 310 547
Immobilisations financières				
Participations	2 066 049	0	0	2 066 049
Autres titres immobilisés	1 200 000	0	0	1 200 000
Prêts	610 279	0	0	610 279
Autres	154 219	3 000	0	157 219
Total III	4 030 547	3 000	0	4 033 547
TOTAL GENERAL	37 604 776	146 602	479 791	37 271 587

Amortissements

ETAT DES AMORTISSEMENTS	2024 <i>ENSEMBLE C.C.I.M.</i>			
	A nouveau (a)	Augmentation (b)	Diminutions (c)	Solde (d=a+b-c)
Immobilisations incorporelles				
Fonds de concours	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	2 906 317	9 370	0	2 915 688
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Total I	2 906 317	9 370	0	2 915 688
Immobilisations corporelles				
Terrains	874 960	140 640	0	1 015 600
Constructions	9 312 075	732 622	375 914	9 668 783
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 347 834	140 671	456	1 488 049
Matériels de transport	2 655	0	0	2 655
Mobiliers et matériels de bureau, informatique	5 101 335	122 258	249	5 223 345
Autres immobilisations corporelles	753 257	40 377	4 292	789 342
Immobilisations en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations mises en concession	0	0	0	0
Immobilisations mixtes mises en concession	0	0	0	0
Total II	17 392 117	1 176 568	380 910	18 187 774
TOTAL GENERAL	20 298 434	1 185 938	380 910	21 103 462



PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS	2024 ENSEMBLE C.C.I.M.			
	A nouveau (a)	Augmentation (b)	Diminutions (c)	Solde (d=a+b-c)
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Provisions pour fluctuations des cours	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour garanties données	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés	0	0	0	0
Provisions pour amendes & pénalités	0	0	0	0
Provisions pour perte de charge	0	0	0	0
Provisions pour retraites	750 317	696 433	750 317	696 433
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour grosses réparations	0	0	0	0
Provisions pour charges sur congés à payer	0	0	0	0
Amortissements de caducité	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	605 675	751 379	605 675	751 379
Total II	1 355 992	1 447 812	1 355 992	1 447 812
Sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Sur immobilisations corporelles	0	0	0	0
Sur immobilisations financières	2 757 738	88 000	0	2 845 738
Sur stocks & en cours	59 512	0	0	59 512
Sur comptes clients	984 525	168 645	65 198	1 087 972
Autres provisions pour dépréciation	424 480	0	123 551	300 928
Total III	4 226 255	256 645	188 749	4 294 151
TOTAL GENERAL	5 582 247	1 704 457	1 544 741	5 741 963



Créances

ETAT DES CREANCES	2024	ENSEMBLE C.C.I.M.		
	MONTANT BRUT	A 1 an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	3 266 049	3 266 049	0	0
Prêts	610 279	484 009	0	126 270
Autres immobilisations financières	157 219	155 674	0	1 545
Total I	4 033 547	3 905 732	0	127 814
Avances et acomptes versés sur commande	12 528	12 528	0	0
Clients douteux ou litigieux	1 049 948	1 049 948	0	0
Autres créances clients	4 509 101	4 509 101	0	0
Personnels et comptes rattachés	122 649	122 649	0	0
Sécurité sociale et organismes sociaux	282 356	282 356	0	0
ETAT impôts sur bénéfices	0	0	0	0
ETAT Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 368	2 368	0	0
ETAT Autres impôts et taxes	257 315	257 315	0	0
Groupes & associés	431 152	431 152	0	0
Débiteurs divers	978 389	978 389	0	0
Produits à recevoir	1 202 243	1 202 243	0	0
Charges constatées d'avance	123 847	123 847	0	0
Total II	8 971 896	8 971 896	0	0
TOTAL GENERAL	13 005 442	12 877 628	0	127 814
Prêts accordés en cours d'exercice	0,00			
Remboursements obtenus en cours d'exercice	0,00			



Dettes

ETAT DES DETTES	2024	ENSEMBLE C.C.I.M.		
	MONTANT BRUT	A 1 an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès des Etablissements de crédit	2 688 761	705 925	1 019 526	963 311
Emprunts & dettes financières divers	19 011	19 011	0	0
Prêts et avances inter services reçus	0	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	634 260	634 260	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 512 946	2 512 946	0	0
Personnel et comptes rattachés	1 966 707	1 966 707	0	0
Sécurité sociale et organismes sociaux	1 376 387	1 376 387	0	0
ETAT impôts sur bénéfices	43 364	43 364	0	0
ETAT Taxe sur la Valeur Ajoutée	2 657	2 657	0	0
ETAT Obligations cautionnées	0	0	0	0
ETAT Autres impôts et taxes	708 455	708 455	0	0
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	153 275	153 275	0	0
Groupes & associés	1	1	0	0
Autres dettes	880 774	870 447	10 326	0
Produits constatés d'avance	800 254	800 254	0	0
TOTAL GENERAL	11 786 852	9 793 689	1 029 852	963 311
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	261 639			

Capacité d'Autofinancement

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	ENSEMBLE C.C.I.M.	
	Budget exécuté 2023	Budget exécuté 2024
Eléments d'augmentation de la CAF (A)		
675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	9 058	88 144
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 752 896	2 893 926
- Bénéfices de l'exercice	0	0
Sous-total (A)	2 761 954	2 982 070
Eléments de diminution de la CAF (B)		
775 - Produits de cessions d'éléments d'actifs	412 841	450 000
777 - Quote=part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	204 452	204 452
78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 537 300	1 537 536
- Pertes de l'exercice	662 931	2 757 584
Sous-total (B)	2 817 524	4 949 572
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (A) - (B)	-55 571	-1 967 502

Opérations en capital

OPERATIONS EN CAPITAL	ENSEMBLE C.C.I.M.	
	Budget exécuté 2023	Budget exécuté 2024
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé:		
Immobilisations incorporelles	0	17 360
Immobilisations corporelles	189 293	126 242
Immobilisations mises en concession	0	0
Immobilisations mixtes mises en concession	0	0
Immobilisations financières	2 117	3 000
Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)	0	0
Réduction des capitaux propres	0	3 167
Remboursements des emprunts et autres dettes financières	317 345	262 578
Augmentation des stocks en cours	0	0
Excédent budgétaire global de l'exercice	0	0
Total	508 754	412 348
Capacité d'autofinancement de l'exercice	-55 571	-1 967 502
Cessions (ou réductions) d'éléments de l'actif immobilisé:		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	412 841	450 000
Immobilisations mises en concession	0	0
Immobilisations financières	0	0
Augmentation des capitaux propres:		
Subventions d'investissement	0	0
Augmentation des autres capitaux propres	0	0
Fonds collectés au titre de la P.E.E.C.	0	0
Emprunts et autres dettes financières (b) (c)	0	0
Diminution des stocks et en-cours	0	0
Déficit budgétaire global de l'exercice	151 485	1 929 850
Total	508 754	412 348

BUDGET EXECUTE 2024

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION	INFORMATIONS FINANCIERES				
	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU EN %	RESULTATS OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS	CHIFFRE D'AFFAIRES
1 FILIALES (DETENUES A PLUS DE 50%)					
AROBASE sasü au 31 12 2022	710 000	-49 697	100%	-103 728	110 412 *
LAFAYETTE sasü au 31 12 2022	1 210 000	-616 983	100%	-189 671	0 *
2 PARTICIPATIONS (DETENUES ENTRE 10 ET 50%)					
SAMAC SA comptes au 31 12 2023	148 000	48 033 145	25%	2 872 937	55 480 716

* prévision de cloture

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	FILIALES		PARTICIPATIONS	
	FRANCAISES	ETRANGERES	FRANCAISES	ETRANGERES
VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS				
BRUTE	-	-	146 049	-
NETTE	-	-	37 001	-
MONTANT DES SUBVENTIONS ACCORDEES	-	-	0	-
MONTANT DES PRETS ET AVANCES ACCORDES (1)	-	-	0	-
MONTANT DES ENGAGEMENTS DONNES*	-	-	0	-
MONTANT DES DIVIDENDES ENCAISSES (2)	-	-	287 490	-

* Cautions, avals, garanties

(1) avances nettes de provision pour dépréciation en comptes bloqués aux sasü Arobase (200 000 €) et Lafayette (1 000 000 € val brute - provision : 816 690,00 €)

(2) dividendes reçus de la SAMAC SA

C. C. I. de la MARTINIQUE : Budget Exécuté 2024

**EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE
TABLEAU N° 1
ETAT 2024 DES EFFECTIFS**

Durée de l'emploi (1)	Régime Juridique (2)	A.T (3)	C.F.E (4)	S.G (3) et (4) (5)	C.F.A (6)	Formation hors C.F.A (7)	Ports (8)	Aéroports (9)	Aménagements (10)	PEEC (11)	Divers (12)	TOTAL (3) à (12) (13)
<u>Année Pleine</u>	Statut *	25,60	0	20,50	10	13	-	-	-	-	-	69,10
	Convention Verte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	C.C.N.T.A-PS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	CCN des CCI	5	0	4	4	3	-	-	-	-	-	16
	Contrats à durée déterminée	1	0	0	1	1	-	-	-	-	-	3
	SOUS-TOTAL 1	31,60	0	24,50	15	17	0	0	0	0	0	88,10
<u>Année Partielle</u>	Statut	2,41	0	2,40	0,25	0	-	-	-	-	-	5,06
	Convention Verte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	C.C.N.T.A-PS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	CCN des CCI	1,03	0	1,03	0,00	0	-	-	-	-	-	2,06
	Contrats à durée déterminée *	2,18	0	2,47	36,97	3,43	-	-	-	-	-	45,05
	SOUS-TOTAL 2	5,62	0	5,90	37,22	3,43	0	0	0	0	0	52,17
TOTAL GENERAL 1 + 2		37,22	0	30,40	52,22	20,43	0	0	0	0	0	140,27
VACATAIRES		0	0	0	24	4	0	0	0	0	0	28

* : dont 1,73 CDDU pour les services de formation hors CFA et 35,51 CDDU pour le CFA